



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Est donné par la soussignée, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe, que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal lors de la séance tenue le 1^{er} avril 2025 :

- ✓ Règlement de lotissement no 36-25
- ✓ Règlement de construction no 37-25
- ✓ Règlement sur l'administration des services en urbanisme no 38-25
- ✓ Règlement de zonage no 39-25
- ✓ Règlement relatif au plan d'urbanisme no 40-25

Ces règlements ont pour but de modifier certaines dispositions des divers règlements d'urbanisme s'appliquant sur son territoire, tout en se conformant au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska.

La MRC de Kamouraska a délivré un certificat de conformité à l'égard de ces règlements le 23 avril 2025.

Ces règlements sont entrés en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 23 avril 2025, et sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, situé au 12 avenue des Érables, durant les heures régulières d'ouverture ainsi que sur le site internet de la municipalité, au saintgabriellalemant.qc.ca/fr/municipalite/legislation/reglements-municipaux/.

Donné à Saint-Gabriel-Lalemant, ce 13^e jour du mois de mai 2025.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Micheline Lavoie, résidant à Saint-Gabriel-Lalemant, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis concernant l'adoption des règlements d'urbanisme en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 le 13 mai 2025.

En foi de quoi je donne ce certificat, le 13 mai 2025, à Saint-Gabriel-Lalemant.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe